

ENFANCE - JEUNESSE

LE PROJET ÉDUCATIF

Pourquoi un projet éducatif ?

L'éducation de l'enfant et du jeune s'effectue au sein de sa famille et de son entourage social.

Le respect à l'égard des plus jeunes habitants de la communauté de communes nécessite que la collectivité définisse la finalité et les principes de mise en œuvre d'une action éducative qui s'adresse à eux.

Ce document sert de base à l'élaboration des projets pédagogiques des équipes permanentes de la communauté de communes et des équipes vacataires des accueils de loisirs, ainsi que de base de discussion pour les collaborations avec les associations partenaires des projets de loisirs et de vacances.

Présentation du territoire

Géographique

La communauté de communes Val de l'Indre-Brenne a été créée le 1er janvier 1998 et compte à ce jour 12 communes (Argy, Buzançais, Chézelles, La chapelle Orthemale, Méobecq, Neuillay les bois, Nihérne, Saint Genou, Saint Lactencin, Sougé, Vendoeuvres et Villedieu sur Indre).

Sa situation géographique lui donne des atouts incontestables : à 2h 30 de PARIS, à 5 minutes de l'axe PARIS - LIMOGES (A20), à 10km du chef-lieu de département, CHÂTEAURoux.

Les douze communes, à vocation rurale et péri-urbaine, se sont regroupées pour répondre à l'unité géographique, économique, sociale et culturelle de ce territoire

Par ses compétences, la Communauté de Communes VAL DE L'INDRE – BRENNE permet d'améliorer, d'année en année, la qualité de vie de ses habitants.

Répartition du nombre d'habitants par communes

Argy	634	Niherne	1551
Buzançais	4494	Saint Genou	1016
Chézelles	447	Saint Lactencin	416
La Chapelle Orthemale	119	Sougé	170
Méobecq	366	Vendoeuvres	1132
Neuillay les bois	696	Villedieu sur Indre	2744
TOTAL			13785

Le nombre d'enfants et de jeunes

	3-6 ans	7-10 ans	11-14 ans	15-17 ans	TOTAL
Argy	24	24	18	10	76
Buzançais	148	192	203	140	683
Chézelles	22	45			67
La Chapelle Orthemale	3	6	8	3	20
Méobecq	12	18	18	11	59
Neuillay les bois	24	46	49	17	136
Niherne	68	97	184	29	378
Saint Genou	29	51			80
Saint Lactencin	17	25	22	23	87
Sougé	8	9	3	3	23
Vendoeuvres	51	58	75	45	229
Villedieu sur Indre	120	158	127	45	450
TOTAL	526	729	707	326	2 288

Répartition des écoles

Le territoire compte 2 RPI (regroupement pédagogique intercommunal)

Le premier sur les communes d'Argy, Chézelles, Saint Lactencin et Sougé

Le deuxième sur les communes de Neuillay les bois et Méobecq

Les communes de Niherne, Villedieu sur Indre, Vendoeuvres et Saint Genou ont un système scolaire allant de la maternelle à l'élémentaire.

La commune de Buzançais compte 1 école maternelle et élémentaire publique, 1 établissement privé (maternelle au collège) et 1 collège public.

Seule la commune de La Chapelle Orthemale n'a pas d'école, les enfants sont scolarisés à Buzançais.

Les enfants du territoire sauf Niherne et Méobecq dépendent du collège de Buzançais.

Attractivité du territoire

La proximité de plusieurs bassins d'emploi dont le principal est Châteauroux et les communes limitrophes couplée à la politique d'accès à la propriété et la construction de logements sociaux permet de faire progresser le nombre d'habitants sur le territoire communautaire.

Le renouvellement des habitants par l'installation de jeunes actifs avec ou sans enfants travaillant sur les zones d'activités de Châteauroux, Buzançais et Villedieu/Niherne permet de limiter le vieillissement de la population.

De plus la diversité de la politique culturelle sur tout le territoire (manifestations, animation de la vie locale) ainsi que la politique petite enfance, enfance et jeunesse favorise l'installation des familles. Le territoire offre le calme de la vie à la campagne avec les services de la ville.

Mobilité

La mobilité sur le territoire communautaire reste une préoccupation quotidienne pour l'emploi, la santé, les loisirs...

Des transports scolaires maillant bien le territoire sont présents.

Des transports réguliers de car sont mis en place uniquement sur les grands axes, qui ne répondent pas toujours aux besoins de la population, surtout pour les démarches de recherche d'emploi et d'accès aux soins et aux loisirs.

Certaines petites communes bénéficient du transport à la demande et de compagnie de taxi.

Il n'existe pas de transport en commun adapté à l'accès aux loisirs (soir et week-end), au détriment des équipements sportifs (piscine...) et des actions culturelles.

L'offre associative

D'un point de vue général, l'offre associative est variée mais très inégalitaire. Elle est présente dans les communes dont la démographie est la plus importante. Un dynamisme associatif général est constaté sur l'ensemble du territoire.

Les actions associatives en direction de la jeunesse sont présentes dans sept com-

munes (Buzançais, Chézelles, Neuillay les bois, Niherne, Saint-Genou, Vendoeuvres et Villedieu sur Indre) sur de la pratique sportive, culturelle, artistique et de l'accueil de loisirs.

Trois communes de la communauté de communes peuvent bénéficier de l'appui d'une association sur l'accompagnement de projet en direction des adolescents (le Relais Brenne Initiatives Jeunes).

Les équipements culturels et sportifs

On trouve des équipements culturels ou sportifs dans chaque commune. Malgré tout, ces équipements sont très inégalement présents sur le territoire. En voici le détail :

	Equipements culturels et sportifs
Argy	Salle des associations/salle des fêtes, bibliothèque, stade, étang, château
Buzançais	Salle de spectacle, cinéma, médiathèque, atelier poterie, école de musique, 2 gymnases, piscine, stade foot-rugby-athlétisme, salle de tennis, salle de ping-pong, salle de danse, étang
Chézelles	Salle des fêtes, stade, terrain tennis, terrain basket, terrain pétanque
La Chapelle Orthemale	Salle des fêtes
Méobecq	Foyer rural, salle des fêtes
Neuillay les bois	Salle des associations, bibliothèque, stade, étang avec aire de jeux et panneaux de basket
Niherne	Salle polyvalente, maison des associations, stade foot (2 grands terrains et 3 petits), bibliothèque, dojo, piscine, 2 terrains tennis, terrain de pétanque
Saint Genou	Salle des fêtes, stade, plan d'eau
Saint Lactencin	Salle des fêtes, salle des associations, stade
Sougé	Stade, salle des fêtes/socio-culturelle/associations
Vendoeuvres	Salle des fêtes, bibliothèque, salle multisports, stade, terrain de tennis, terrain de moto-cross, salle de réunion (particuliers et associations), salle Mesrouze (club du 3ème âge)
Villedieu sur Indre	Salle des fêtes, médiathèque, salle multisports, salle danse, stade, golf, salle de motricité, école de musique

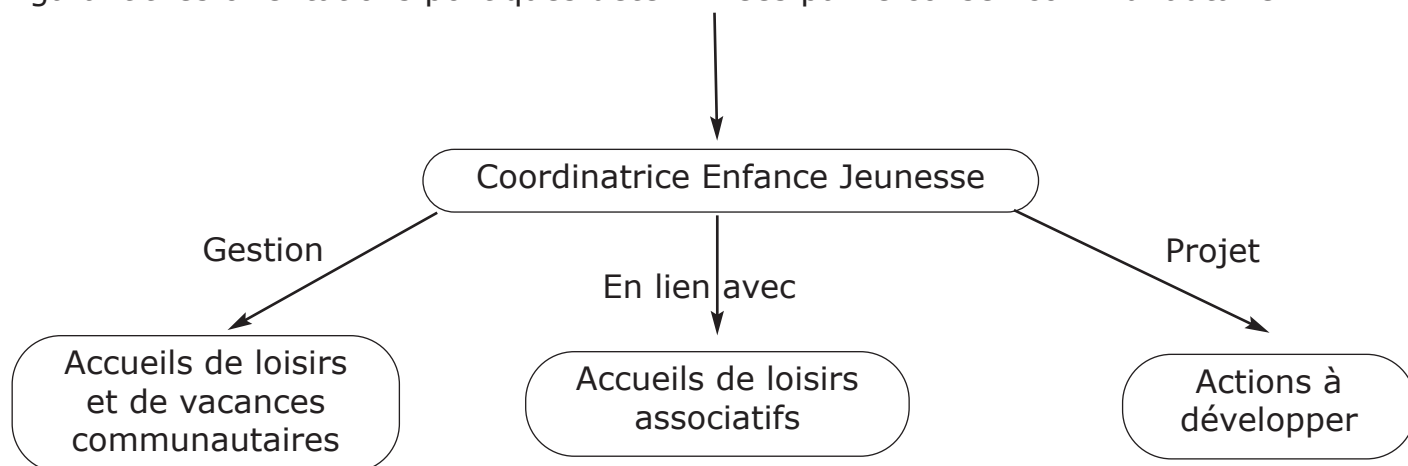
L'ENFANCE JEUNESSE

Au 1er janvier 2012, la compétence enfance-jeunesse est transférée à la communauté de communes Val de l'Indre Brenne. L'enjeu étant de définir une politique jeunesse pour offrir aux familles du territoire des services équitables et adaptés.

Organisation - rôle et mission

* Vice-président
* Commission Enfance Jeunesse

La commission enfance-jeunesse est constituée d'élus des communes membres. Elle garantit les orientations politiques déterminées par le conseil communautaire



Les structures d'accueil

Communes	Nom de l'accueil	Gestion	Périscolaire	Mercredi AM	Petites vacances	Été
Buzançais	Raoul Janvoie	Communautaire	X			
Buzançais	La Garenne	Communautaire	X	X	X	X
Buzançais	La Tête Noire	Communautaire		X	X	X
Chezelles		Associative	X			
Neuilly les bois		Communautaire	X			
Niherne		Communautaire	X			
Niherne		Associative		X		X
Saint Genou		Associative	X			X
Vendoeuvres		Communautaire	X	X	X	X
Villedieu sur Indre	Les Jardins	Communautaire	X	X	X	X
TOUTES	Sport et Loisirs	Communautaire	X		X	
TOUTES	Camp Ados	Communautaire				X

Tous les accueils sont déclarés auprès de la DDCSPP et respectent la réglementation en vigueur.

L'ensemble des accueils de loisirs est destiné aux enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans.

LE PERSONNEL DES ACCUEILS DE LOISIRS							
ACCUEIL COMMUNAUTAIRE	COMMUNE	NOM DE L'ACCUEIL	PÉRISCOLAIRE	MERCREDI	PETITES VACANCES	ÉTÉ	
	BUZANÇAIS	RAOUL JANVOIE	Emmanuelle BAS Isabelle AUBRAY Intermaide (lundi, mardi, jeudi soir)				
		LA GARENNE	2 ATSEM ou 1 ATSEM + Intermaide	Emmanuelle BAS Isabelle AUBRAY	Emmanuelle BAS Isabelle AUBRAY 1 ATSEM	Emmanuelle BAS Isabelle AUBRAY 4 ATSEM	
		LA TÊTE NOIRE		Jérémie LABAYE Louis VARENNES Dylan MONSELET	Jérémie LABAYE Louis VARENNES Saisonniers	Jérémie LABAYE Louis VARENNES Saisonniers	
	NEUILLAY LES BOIS	NEUILLAY LES BOIS	Anne Lise LEFEL Louis VARENNES				
	NIHERNE	NIHERNE	Lydie BRUNEAU Dylan MONSELET Sandrine CALAÏSE				
	VENDŒUVRES	VENDŒUVRES	Sophie DAVAILLON Agents communaux (matin - 2 soirs)	Sophie DAVAILLON Anne Lise LEFEL 1 Agent communal	Sophie DAVAILLON Anne Lise LEFEL Lydie BRUNEAU	Sophie DAVAILLON Anne Lise LEFEL Lydie BRUNEAU Saisonnier 1 agent communal	
	VILLEDIEU SUR INDRE	LES JARDINS	Nicolas MEUBLAT Sylvie MOUSSET Lydie MAROUILLAT Fanny DIEUMEGARDE	Nicolas MEUBLAT Sylvie MOUSSET Lydie MAROUILLAT Fanny DIEUMEGARDE	Nicolas MEUBLAT Fanny DIEUMEGARDE Dylan MONSELET Saisonniers	Nicolas MEUBLAT Sylvie MOUSSET Lydie MAROUILLAT Fanny DIEUMEGARDE Dylan MONSELET Saisonniers	
JOURNÉES SPORT ET LOISIRS		Stéphane COIRARD Aurélie TACK Charlotte LONATI Intervenants		Stéphane COIRARD Aurélie TACK Charlotte LONATI Sylvie MOUSSET Saisonniers	Stéphane COIRARD Aurélie TACK Charlotte LONATI Sabrina COURCELLES Saisonniers		

Tarifs et financement

Depuis septembre 2012, la communauté de communes a uniformisé les tarifs des accueils communautaires sur l'ensemble du territoire.

La communauté de communes applique le barème de la caisse d'allocations familiales. Ces tarifs, dépendent du quotient familial des familles, ce qui rend l'accès possible à tous.

Pour ces orientations politiques liées aux tarifs et à l'accueil des enfants, le service enfance-jeunesse est financé par la CAF par le biais de contrats de financements et d'objectifs.

Modalités d'inscriptions

Les équipes éducatives (directeurs et animateurs) rencontrent toutes les familles au sein des accueils de loisirs pour les inscriptions.

Ce choix d'organisation est utile :

- aux enfants, pour découvrir les lieux et leur animateur
- aux parents, pour rencontrer l'équipe et être plus en confiance
- aux équipes, pour mieux identifier les besoins des familles

CONSTAT

D'un point de vue général, nous constatons que tous les enfants scolarisés sur le territoire communautaire ont la possibilité d'avoir accès à un accueil périscolaire grâce à l'implication associative dans les petites communes. On note une fréquentation régulière témoignant de l'utilité certaine de ce service.

Les accueils de loisirs présents sur le territoire répondent aux besoins de garde des familles et aux besoins de socialisation des enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans.

La complémentarité des accueils de loisirs permet une offre de loisirs riche.

Pendant les petites vacances, il existe un maillage du territoire pour l'accueil des enfants avec la présence de centre de loisirs à Vendoeuvres, Villedieu sur Indre et Buzançais ainsi que la mise en place d'un transport entre Neuillay – Méobecq et Vendoeuvres.

En parallèle, l'accueil « sports et loisirs » met en place un système de ramassage sur tout le territoire pour participer à des journées thématiques.

Plus de 900 adolescents sont comptabilisés sur le territoire communautaire. L'offre actuelle pour l'accueil de ces jeunes est concentrée sur les petites vacances par la mise en place de journées thématiques et de mini-stages ainsi que l'été par l'organisation de camps.

PROBLÉMATIQUE

L'inconvénient majeur est l'absence de transport public permettant l'accès aux loisirs.

Les adolescents sont dispersés sur tout le territoire et l'absence de solution de mobilité est un obstacle au rassemblement de ce public en dehors de la scolarité.

Les actions en directions des adolescents sont une offre ponctuelle de loisirs mais pas un accompagnement au quotidien de ce public.

Il n'existe pas de lieux de rassemblement formel ni d'animateur spécialisé, dans les communes, pour le public adolescent.

A ce jour, il n'y a pas de partenariat entre la communauté de communes et le Relais Brenne Initiative Jeunes (accompagnement de projet ados)

VALEURS

Vivre ensemble :

Art de construire du lien, de partager, de confronter ses idées.

Respect :

Avoir une considération mutuelle, être tolérant face à la différence.

Education populaire :

Education au sein du " temps de loisirs " par la pratique volontaire de la vie de groupe, la confrontation, le partage.

Apprentissage de la citoyenneté par une pratique active telle que l'art de parler en public, de savoir écouter, de gérer un groupe, de s'intégrer à la société...

OBJECTIFS EDUCATIFS

Faciliter l'apprentissage à la citoyenneté

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants et adolescents

Accompagner les adolescents dans les aspects liés à leur quotidien

OUTILS

Les accueils de loisirs et de vacances existants

Les associations présentes sur le territoire en lien avec les adolescents

Les actions culturelles